



RÈGLEMENT DU CONCOURS – Questionnaire d'évaluation de l'implantation de la trousse d'outils gestionnaire – Petite enfance
Période : 1^{er} juin au 29 juin 2021

1. Le concours commence le mardi 1^{er} juin à 0h01, heure de l'Est (« EST »), et se termine le mardi 29 juin 2021 à 23h59, heure de l'EST (la « durée du concours »). Le tirage aura lieu le mercredi 30 juin 2021. Les personnes gagnantes seront contactées par courriel et le prix leur sera envoyé par courriel après qu'elles aient répondu au courriel initial les informant qu'elles ont gagné.

Deux (2) prix seront tirés parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du concours. Aucun achat n'est nécessaire.

2. Le concours est commandité par ÉquiLibre (ci-après appelé « le commanditaire »). La personne participante reconnaît qu'elle fournit des informations au commanditaire du concours.
3. Pour participer et être admissible au prix, la personne concurrente doit être un.e résident.e du Québec. Les personnes employées par le commanditaire de ce concours ainsi que leurs parents, frères, sœurs, enfants, et toute personne résidant avec une personne employée par le commanditaire, ainsi que leurs agent.e.s respectif.ve.s et les entreprises qui les possèdent ou qui leur sont affiliées ou reliées, leurs succursales ou divisions, les fournisseurs des prix et les agences de publicité ou de promotion, ainsi que les membres du conseil d'administration sont tous exclus de ce concours.

COMMENT PARTICIPER

Remplissez le questionnaire d'évaluation « Trousse d'outils Pour une image corporelle positive, agissons de la même façon avec les filles et les garçons » pour acquérir une (1) inscription au concours.

4. Prix

Une carte cadeau virtuelle de 100\$ échangeable dans une librairie du réseau *Les libraires* ou sur leslibraires.ca.

Le prix doit être accepté tel quel. Le prix ne peut pas être vendu, transféré, ni échangé contre de l'argent comptant. Le commanditaire du concours se réserve le droit de remplacer le prix en tout ou en partie dans l'éventualité où l'un des éléments ou tous les éléments du prix ne soient pas disponibles. La personne gagnante doit assumer

tous les coûts qui ne sont pas déclarés comme étant inclus dans ce présent règlement.

5. Le tirage au sort sera administré par ÉquiLibre.
6. En participant, les participant.e.s acceptent automatiquement ces règlements et consentent à s'y conformer. Toutes décisions du commanditaire du concours quant à ses différents aspects, y compris, mais sans s'y limiter, l'admissibilité des participant.e.s sera finale et exécutoire pour tou.te.s les participant.e.s et pour toutes les questions touchant ce tirage.
7. Le courriel et l'adresse complète des gagnant.e.s ou toutes informations personnelles ne seront jamais divulgués.
8. Le commanditaire du concours se réserve le droit de modifier les présents règlements sans qu'ils en impactent concrètement les modalités et conditions. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa discrétion, de disqualifier toute personne dont il découvre avoir manipulé le processus de participation ou le fonctionnement du concours ou dont les agissements sont considérés en infraction aux règlements ou autrement perturbateurs.

Le commanditaire du concours, à sa seule discrétion, se réserve par ailleurs le droit de mettre un terme au volet en ligne, le cas échéant, de ce concours et de procéder à la sélection à partir de toutes les inscriptions effectuées en ligne et de toutes les autres participations (si applicable) préalablement reçues pour la durée du concours.

Le commanditaire du concours ne pourra être tenu responsable de toute erreur ou négligence pouvant découler ou résulter d'une participation au concours, y compris en cas de dommage à l'équipement informatique d'un.e participant.e, à son système d'exploitation, à ses logiciels ou à toute combinaison de ceux-ci, qui serait le résultat de leur participation au concours ou du téléchargement de tout document à partir du site Internet du concours, le cas échéant.

9. En participant au concours, tou.te.s les concurrent.e.s acceptent que leurs renseignements personnels (informations qui permettent de communiquer avec lui.elle, comme son courriel) soient recueillis par le commanditaire du concours dans le but de mettre en œuvre, d'administrer et de réaliser le concours. Le commanditaire du concours ne vendra pas ces renseignements et ne les transmettra pas à des tiers, sauf dans le but d'administrer ce concours.